

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie



W19-515289

RECUEILLIE
NL-30642

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 2719	Société :		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	TEMSAMANI Ned Larbi -
Nom & Prénom :			
Date de naissance : 9 / 03 / 1952 -			
Adresse : 6, Rue du ROUSSILLON - 6. DES HOPITAUX .			
Tél. : 0678734797	Total des frais engagés : 3528,90 Dhs		

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Compléments			
Date de consultation : / /			
Nom et prénom du malade : / /			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant			
Age : / /			
Nature de la maladie : / /			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : / /			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Casablanca
Signature de l'adhérent(e) : 8/13

Le : 16/03/2020

VOLET ANNUEL

Instructions à suivre

Etablir une feuille de soins par personne et par événement.

La feuille de soins doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives originales (ordonnances médicales, factures...).

Le nom et prénom de la personne soignée doivent être portés par les praticiens eux mêmes sur chaque feuille de soins.

Les ordonnances transmises doivent être accompagnées des codes à barres des médicaments achetés.

La feuille de soins ainsi que les pièces justificatives doivent être présentées à la CNSS dans les deux mois qui suivent le premier acte médical, sauf s'il y a un traitement médical continu. Dans ce dernier cas, le dossier doit être présenté dans les soixante (60) jours qui suivent la fin du traitement.

Le remboursement des frais engagés sera effectué sur la base de la tarification nationale de référence.

Certaines prestations ne peuvent donner lieu au remboursement que suite à un accord préalable. La liste de ces dernières est disponible auprès de tout le réseau CNSS.

Les risques liés aux accidents du travail et maladies professionnelles ne sont pas couverts.

Toute personne coupable de fraude ou de fausse déclaration pour obtenir des prestations qui ne sont pas dues, est passible des sanctions légales et réglementaires.

L'obligation de remboursement prise par la CNSS est subordonnée au respect des conditions réglementaires et de ce qui précède.

تعليمات يجب اتباعها

تقديم ورقة العلاجات بالنسبة لكل مرض و لكل حدث.

يجب إرفاق ورقة العلاجات بجميع الوثائق الضرورية (وصفات طبية، فواتير، ...).

يجب كتابة الإسم الكامل للشخص المعالج من طرف الممارسين على كل ورقة علاج.

يجب إرفاق الوصفات المرسلة بالرمز الشريطي للأدوية المشتراء.

يجب تقديم ورقة العلاجات والوثائق الإثباتية إلى الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي في ظرف شهرين من تاريخ أول عملية طبية، ماعدا في حالة العلاج المستمر. في هذه الحالة، يجب تقديم الملف في حدود شهرين (60 يوما) من انتهاء العلاج.

سيتم تعويض المبالغ المصرفة على أساس التعريفة الوطنية المرجية.

تعويض بعض الخدمات يظل رهنًا بطلب الموافقة المسبقة. لاحقة هذه الخدمات متوفرة لدى جميع وكالات الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي.

الأخطار الناجمة عن حوادث الشغل والأمراض المهنية غير قابلة للتعويض.

كل من ثبت عليه غش أو تصريح كاذب للاستفادة من خدمات غير مستحقة، سيُعاقب طبقاً للمساطر القانونية.

حق التعويض من طرف الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي رهن باحترام الشروط القانونية وكل ما سبق ذكره.

توقيع و طابع الوكالة
Cachet et signature de l'Agence

خاص بمديرية التأمين الصحي الإجباري
Réserve à la DAMO

Identification de l'agent :

التاريخ الإيداع : ٢٠١٢_٠٢_١٥

د

Date d'arrivée : ٢٠١٢_٠٢_١٥

 الضمان الاجتماعي CNSS Le devoir de vous protéger	ورقة العلاجات المتعلقة بالأمراض المزمنة Feuille de Soins pour les Affections de Longue Durée	مديرية التأمين الصحي الإجباري Direction de l'Assurance Maladie Obligatoire
موافقة مسبقة *	تفقید *	Ref. رقم 610-1-03
Entente préalable *	Exécution *	Ref. رقم 610-1-03

Ref. رقم 610-1-03

N° Dossier :

Partie réservée à l'assuré(e)

Nom et prénom :

TEMSAMANI NED LANBI

N° Immatriculation :

1912-216576

N° CIN :

B577925

Lien de parenté du bénéficiaire avec l'assuré(e) *

Conjoint

زوج

Enfant

ابن

Adresse :

6, Rue du Noussillon. Q. des Hôpitaux

Montant des frais :

3528,90 Dhs.

Nombre de pièces jointes :

04

Déclaration du Médecin traitant

Bénéficiaire de soins

Nom et prénom :

Date de naissance :

N° CIN :

Sexe *:

INPE et code à barres **

Médecin traitant
الطبيب المعالج

Etablissement de soins
المؤسسة العلاجية

Type de soins

Admission ALD *:

Oui

Non

N° dossier ALD :

Code ALD :

Maladie

مرض *

Hospitalisation*

استشفاء*

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-avant.

أشدد بصحة كل مانكر أعلاه.

Fait à :

Le : ٢٠١٢_٠٢_١٥

ب : ب :

في : في :

توقيع المؤمن له
Signature de l'assuré(e)

Je déclare les informations ci-dessus sincères et véritables.

Fait à :

Le : ٢٠١٢_٠٢_١٥

ب : ب :

في : في :

توقيع الطبيب المعالج و المؤسسة العلاجية

Cachet et Signature du Médecin traitant et de l'Etablissement de soins

Spécialiste des Maladies de l'appareil digestif et de l'Anatomopathologie - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

Maladies du Foie et de l'Appareil Digestif - Casablanca - 2186

</div

عمليات الاحياء، الاشعة و الصور

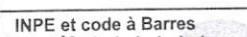
**توقيع و طابع طبيب الأشعة أو الإحياني
Signature et Cachet du Radiologue
ou Biologiste**

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

توقيع وطابع الصيدلي أو ممون التجهيزات

Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

توقيع وطابع الصيدلي أو مومن التجهيزات
الطبية

تاريخ التنفيذ Date d'exécution	النحو المفترض Prix facturé	توقيع وطابع الصيدلي أو ممون التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux
6/2/2020	228.90	 <p>PHARMACIE DE L'HOPITAL SAN ALI Angle de Zekkaoui et Rue D'agadir Casablanca</p>
INPE et code à Barres 		
INPE et code à Barres 		

Prestations et services non pris en charge par l'Organisme Gestionnaire

Nature de la prestation	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total
-------------------------	---------------	----------	------------

--	--	--	--

CIM-10 : Classification internationale des Maladies - dixième révision

CIM-10

بيان تعويضات التأمين الصحي
الإجباري

**RELEVE DES PRESTATIONS
AMO**



مديرية التأمين الصحي الإجباري
Direction de l'Assurance Maladie Obligatoire

مرجع رقم : REF : 610-2-06 :

Page : 1

Référence structurée : 200293067533478

Emis à Casablanca le : 25/02/2020

Identifiant de la famille **تعريف العائلة**

TEMSAMANI MOHAMMED L LARBI
6 RUE DU ROUSSILLON QU DES HOPITAUX CASA
CASABLANCA 2036

N° d'immatriculation : 192216516
Règlement du mois : 02/2020
Mode de paiement : Virement

Informations :

: معلومات

مرجع الإشعار بالاستلام	تاريخ العلاج	العمليات	مهنيو الصحة	مبلغ المصارييف	التعرية المرجعية	المعامل	الكمية	أساس التعويض	نسبة التعويض	مبلغ التعويض
Référence accusé de réception	Date de soins	Actes	Prestataires de soins	Montant de la dépense	Tarif de référence	Coeff.	Quantité	Base de remboursement	Taux de remboursement%	Montant remboursé
TEMSAMANI MOHAMMED L LARBI										
070550571	20/01/2020	CS	MEDECIN SPECIALISTE	500,00	150,00	1,00	1,00	150,00	90	135,00
070550571	20/01/2020	K	MEDECIN SPECIALISTE	650,00	200,00	1,00	1,00	200,00	70	140,00
070550571	20/01/2020	K	MEDECIN SPECIALISTE	400,00	100,00	1,00	1,00	100,00	90	90,00
070550571	20/01/2020	PH	PHARMACIE	2 166,00	1 111,20	1,00	1,00	1 111,20	90	1 000,08
070550588	06/02/2020	CS	PHARMACIE	300,00	150,00	1,00	1,00	150,00	90	135,00
070550588	06/02/2020	KE	PHARMACIE	500,00	200,00	1,00	1,00	200,00	90	180,00
070550588	06/02/2020	K	PHARMACIE	500,00	225,00	1,00	1,00	225,00	90	202,50
070550588	06/02/2020	PHN	PHARMACIE	170,50	170,50	1,00	1,00	170,50	00	0,00
070550588	06/02/2020	PH	PHARMACIE	58,40	58,40	1,00	1,00	58,40	90	52,56
Total remboursé pour LARBI										1 935,14
Total général remboursé										1 935,14

Sauf erreur ou omission

ما عدا خطأ أو نسيان

Commentaire BIOLOGIE EFFECTUE CHEZ LE MEDECIN NN REMB

Professeur R.ISMAIL

Maladies de l'appareil digestif

112,Bd d'Anfa Casablanca

Tel : 0522 47 27 36

cabinetrafik@gmail.com

Nature de l'examen	Honoraires
CONSULTATION	300.00
ECHOG. ABDOMINALE	500.00
RECTOSCOPIE	500.00

TOTAL 1300.00

**PAYE : 1300.00 / CHEQUE
RENDU... 0.00**

TICKET: 0100003897

jeudi 06/02/2020-14:42

Nom du patient: TEMSAMANI MED DARBI

*Professeur R. ISMAIL
Spécialiste des Maladies de l'Appareil
Digestif
Malades du Foie Proctologie
112 Bd d'Anfa 4ème Etage
ICE: 00171426200083
PATENT: 0522 47 27 36 - CASABLANCA
Bon rétablissement*

Professeur R. ISMAIL
Spécialiste des Maladies de l'Appareil
Digestif
Maladies du Foie Proctologie
112, Bd. d'Anfa 4ème Etage
Tél : 0522.47.27.36 - CASABLANCA

EXAMEN PROCTOLOGIQUE

Mr TEMSAMANI Mohamed Larbi

06/02/2020

Clinique

Proctalgies

Examen

Inspection : Marge anale normale.

Toucher rectal : Normal.

Anuscopie : Anite hémorroïdaire.

Rectoscopie : Muqueuse normale.

Conclusion

Maladie hémorroïdaire.

Professeur R. ISMAIL
Spécialiste des Maladies de l'Appareil
Digestif
Maladies du Foie Proctologie
112, Bd. d'Anfa 4ème Etage
Tél : 0522.47.27.36 - CASABLANCA

ECHOGRAPHIE ABDOMINALE

06/02/2020

Mr TEMSAMANI Mohamed Larbi

Clinique

Douleurs abdominales.

Examen

Foie de taille normale, d'échostructure homogène et de contours réguliers.

Veine porte de calibre normal.

Veines sushépatiques libres.

Vésicule biliaire alithiasique, à paroi fine.

Voies biliaires intra et extrahépatiques non dilatées.

Panréas de taille et d'échostructure normales.

Rate homogène, de volume normal.

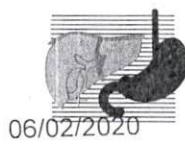
Reins de taille et d'échostructure normales avec bonne différenciation corticosinusale,
sans dilatation des cavités pyélocalicielles.

Petit kyste rénal gauche connu, stable.

Professeur R. ISMAIL
Spécialiste des Maladies de l'Appareil
Digestif
Maladies du Foie Proctologie
112, Bd. d'Amfa 4ème Etage
Tél : 0522.47.27.36 - CASABLANCA

Professeur R. ISMAIL

Médecin Spécialiste
Maladies de l'Appareil Digestif
Maladies du Foie
Proctologie Médico-Chirurgicale
Endoscopie Digestive
Echographie - Nutrition Clinique
Ex. Professeur de l'Enseignement Supérieur
à la Faculté de Médecine - Casablanca



البروفيسور ر. إسماعيل

طبيب اختصاصي

أمراض الجهاز الهضمي
أمراض الكبد. أمراض وجراحة المخرج
التشخيص بالمنظار الداخلي
الفحص بالصدى. التغدية
أستاذ جامعي سابق
 بكلية الطب . الدار البيضاء

Mr Temsamani Mohamed Larbi

73.50

FORLAX
2 sachets le soir



PHARMACIE DE L'HOPITAL s.a.r.l A.U
Angle Bd Zerkoumi Et Rue D'agadir
Casablanca

58.40

SOLUPRED 20
3 comprimés le matin
A prendre le matin



48.00 ¹²
TIBÉRAL 500 N° 2
1 comprimé, matin et soir

228.90

Traitement pour 10 jours

Prochain rendez-vous : 17/02/2020

maphar
Zi Zarata, Ain Sebaâ Casablanca, Maroc
FORLAX 10G SAC B20
P.P.V. : 73.50 DH

6118001181193

LOT : P07375
Exp : 03/2022

Solupred® 20 mg
20 Comprimés effervescents

6 118000 060536

Tibéral® 500 mg
10 comprimés pelliculés

6 118000 280231

Professeur R. ISMAIL
Spécialiste des Maladies de l'Appareil
Digestif
Maladies du Foie Proctologie
112, Bd d'Anfa 4ème Etage
Tél : 0522.47.27.36 - CASABLANCA